

"La pierre la plus solide d'un édifice est la plus basse de la fondation".

Numéro 170- avril 2013

L'inFO44



CAPN de liste d'aptitude de C en B du 9 au 12 avril 2013

Misère, misère(C'est toujours sur les pauvres gens que tu t'acharnes obstinément)

Les élus **FO DGFIP** de la catégorie B ont siégé, à compter du 9 avril, en CAP Nationale de liste d'aptitude de C en B alors même qu'ils n'avaient aucune information sur :

- la date de la signature du plan de qualification ministériel,
- la date de fin de la CAP

Pour être tout à fait transparent, nous nous sommes même souvent demandé si nous ne devons pas quitter la séance en laissant l'administration assumer ses décisions. Les éléments chiffrés que vous trouverez ci-dessous vont vous permettre de mieux appréhender notre colère.

Tout d'abord les dates et le volume de promotion :

RAPPEL : Cette CAP était sensée se tenir les 4 et 5 mars 2013. Le volume de promotion attendu et relevant du plan de qualification ministériel aurait dû être de 1 868 agents.

Mais les agents des Finances Publiques ont été sacrifiés sur l'autel de la rigueur budgétaire et d'annonces en « dés-annonces », de changement de date en report de date nous avons fini par nous réunir 35 jours plus tard pour voter sur une promotion réduite de 35 %.

De fait, seulement 1 193 agents étaient inscrits au projet, le volume de possibilités total de promotions, sous réserve de la signature du plan de qualification pour l'année 2013 étant de 1 209 agents.

Cette CAP avait donc pour objet de permettre à 16 agents classés excellents dans leur département et écartés par la Direction Générale, d'être rétablis sur le tableau de promotion. Au final nous avons pu faire inscrire 21 agents sur la liste définitive, 5 agents parmi les postulants ayant entre temps été admis au concours interne spécial.

De l'arbitraire au non-respect des engagements :

Aux termes de l'article 6-3° du décret n°2010-982 d u 26 août 2010 peuvent être inscrits sur la liste d'aptitude les agents administratifs et les agents techniques des finances publiques justifiant au 31 décembre de l'année de leur nomination, d'au moins 9 années de service publics.

Vous trouverez ci dessous le détail ventilé par filière.

| | Pour les deux filières | FF | FGP |
|---|------------------------|--------|--------|
| Agent ayant vocation (plage d'appel statutaire) | 31 960 | 19 581 | 12 379 |
| Agents ayant postulé | 10 855 | 4 275 | 6 580 |
| Agents classés excellents | 2 037 | 897 | 1 140 |
| Agents promus | 1 209 | 564 | 645 |



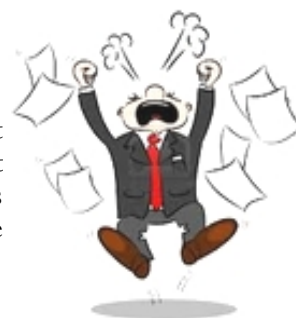
828 agents classés excellents dans leur département ont été écartés du bénéfice de cette promotion, les uns pour des raisons budgétaires et les autres en raison de leur trop jeune âge. Dans nos interventions, nous avons vivement dénoncé cette situation ainsi que le non-respect des quotas par filière.

De ce fait la filière GP a perdu 45 promotions.

S
P
É
C
I
A
L

C
A
D
R
E
S

B



Nous avons dénoncé pour une énième fois l'exactitude des procès verbaux de CAPL, bon nombre d'entre eux ne sont pas toujours pas signés, au jeu du vrai PV et du faux PV le plus mauvais élève est la Polynésie ! Pas moins de trois PV nous ont été servis ...

Les élus **FO DGFIP** ont défendu 124 agents mais la faible marge de manœuvre ne nous a pas permis d'obtenir complète satisfaction.

Pour votre totale information :

- Le plus jeune agent promu est né le 11/12/1975.
- L'âge moyen de la promotion se situe à 51 ans et 3 mois.
- L'ancienneté moyenne des promus s'établit à AP1 6° avec une prise de rang de 2 ans et 6 mois.

Au final, les élus **FO DGFIP** ont refusé de prendre part au vote et ont justifié leur position par l'explication de vote ci-après.

Le tableau de reclassement de C en B est consultable sur le site FO DGFIP 44 (<http://www.fo-dgfip-sd.fr/044/>) à la date du 16 avril 2013.

EXPLICATION DE VOTE

Notre refus de vote s'est imposé pour plusieurs raisons :

- 1 209 promotions de C en B contre 1 868 en 2012, les élus **FO DGFIP** ne pouvaient voter POUR la liste d'aptitude à la catégorie B pour cette année 2013. Nous dénonçons le caractère inacceptable de ces coupes budgétaires qui pénalisent les promotions internes, d'autant plus que la DGFIP n'a pas été épargnée lors des suppressions d'emplois.
- Vous avez procédé à l'éviction de façon quasi systématique de tous les jeunes dossiers en ne laissant que quelques lauréats pour vous donner bonne conscience... Ces candidats remplissaient pourtant les conditions statutaires !
- À ce titre nous demandons que le guide des travaux soit réécrit et nous exigeons que les critères de sélection correspondent aux conditions statutaires. Nous dénonçons les critères restrictifs inscrits subrepticement sur une annexe... Nos collègues des directions départementales et leurs instances n'ont pas été à déjugés du fait d'un guide irrespectueux des conditions statutaires.
- La CAP Nationale ne doit pas être une CAP Locale Bis. Lorsque plus de 650 promotions sont perdues d'une année à l'autre, la CAPN chargée de repêcher 21 dossiers s'apparente plus à lieu de mendicité qu'à une instance devant réparer les erreurs manifestes.
- **FO DGFIP** dénonce l'absence de liste complémentaire qui va aboutir à la perte sèche de plusieurs promotions.



- **FO DGFIP** déplore enfin la perte du droit au retour dans le département d'origine dès 2014 pour tous les promus à la catégorie B, mesure qui aura pourtant permis durant des années :

- d'éviter aux agents de la DGFIP un choix cornélien entre promotion sociale et vie familiale,
- d'éviter aux agents des frais de double résidence ou de transport excessifs, un éloignement familial déstabilisant alors même que le gain de rémunération des promotions de C en B n'est pas supérieur à 150 euros mensuel,
- et de favoriser la promotion sociale des familles mono-parentales.

☎ 02-40-20-76-56. - ✉ fo.drifip44@dgfip.finances.gouv.fr. - <http://www.fo-dgfip-sd.fr/044/>

Permanences

VERSAILLES : le matin excepté le mercredi (02.40.20.76.56)

CAMBRONNE : le dernier vendredi de chaque mois (02.40.89.66.87)